



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 27 juin 2025

L'an 2025, le 27 juin à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 21 juin 2025 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames DREAN Michelle, ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy.

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, SANTINI Eddy

Absente excusée : Mme BURLIN Véronique

Absent : M. MAZUR Jean

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 mai 2025

ORDRE DU JOUR

I/ ADHESION CAUE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement engagé au service de tous les publics du département du Cher nous invite à renouveler notre adhésion pour l'exercice 2025, notre cotisation s'élève à 50 €, barème pour les communes de 201 à 500 habitants. Pour rappel nous avons sollicité le CAUE pour l'aménagement de la Croix Blin (carrefour place de la mairie) en 2020. Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents le conseil municipal vote le renouvellement de notre collectivité au CAUE.

II/ VENTE EXTREMITE « CHEMIN du BOURNIEAU »

Considérant la délibération DCM 2025-10 du 21/02/2025 constatant la désaffectation de l'extrémité du chemin du Bournieau menant chez ses seuls occupants les consorts COFFIN/ VAN POUCKE,

Considérant la délibération DCM 2025-11 du 21/02/2025 constatant le déclassement.

Considérant le courrier en date du 25 /10/2024 de M. LELONG Nicolas et Mme SAULU Audrey autorisant la cession de l'extrémité du chemin du Bournieau aux consorts COFFIN / VAN POUCKE,

Considérant le courrier en date du 24 octobre 2024 de Mme DE GOURCUFF Agnès autorisant la cession de l'extrémité du chemin du Bournieau aux consorts COFFIN/ VAN POUCKE,

Considérant qu'afin de pouvoir l'intégrer dans le domaine privé de la commune il a été procédé à la désaffectation puis au déclassement de l'extrémité du chemin du Bournieau sur ses 80 derniers mètres,

Le conseil municipal décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

- De vendre aux consorts COFFIN /VAN POUCKE au prix de 1020 € plus frais notariaux des 80 derniers mètres de l'extrémité du chemin du Bournieau,

- D'établir en l'étude de Maître GAUDRY notaire à La Guerche sur l'Aubois (Cher) l'acte notarié relatif à cette affaire,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Il est précisé que tous les frais relatifs à l'établissement cet acte seront à la charge de l'acquéreur

III/ MOTION contre la création d'un EPF d'Etat

L'Etat souhaite créer un Etablissement Public Foncier (EPF d'Etat) sur la Région Centre Val de Loire alors qu'il existe déjà un EPFLI foncier cœur de France auquel nous adhérons par le biais de notre CDC.

Cette éventuelle création d'un nouvel établissement étatique n'apparaît pas d'une évidence efficiente et ni même relever d'un besoin formulé par les élus du territoire.

En conséquence après avoir délibéré les membres présents du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent la motion contre la création d'un EPF d'Etat sur la Région Centre Val de Loire.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

- JOURNEE PATRONALE du 19 juillet, suite à un message de la préfecture, le maire rappelle que la posture Vigipirate en vigueur depuis le 15 janvier 2025 maintient l'ensemble du territoire national au niveau « URGENCE ATTENTAT ».
- LETTRE OUVERTE, le maire informe les conseillers (ères) concernant une lettre ouverte à propos de l'école communale du Chautay.

Le prochain conseil est fixé au 5 septembre 2025

Secrétaire de séance
Michèle ROUCHWARGER



Le Maire
Jean-Yves GIOT

